

Holle, A.

Auteur(s) : Holle, A., rentière

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les mots clés

[affaire Dreyfus](#), [Belgique](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Holle, A, rentière, Holle, A, 1898-02-13

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 08/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/958>

Présentation

GenreCorrespondance

Date d'envoi[1898-02-13](#)

Adresse14, rue de Florence Bruxelles

Description & Analyse

DescriptionRéflexion sur la valeur des expertises dans le procès en cours.

Référence à la déposition de Bertillon dont l'auteur de la lettre a lu le compte rendu dans L'Aurore.

L'auteure habite 14, rue de Florence à Bruxelles

Information générales

Langue [Français](#)

CoteBEL 1898_02_13-05

Éléments codicologiques Photocopie de la lettre originale manuscrite, sans enveloppe, 2 p.

Source Centre d'étude sur Zola et le naturalisme

Informations éditoriales

Éditeur de la fiche Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).
Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s) Pagès, Alain

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 03/10/2017 Dernière modification le 21/08/2020

13.02.98

Bruxelles
14 rue de Florence
13 Février '98 (le soir).

Monsieur,

Je viens de lire dans l'Acrore du 13 Février '98 la déposition de Monsieur Bertillon.

Il dit entre autres :

"qu'il est impossible qu'on puisse prouver qu'un autre individu que le premier condamné a réuni les conditions graphiques qui sont sur ce bordereau."

Il n'a pas écrit qu'au domicile du premier condamné.

Le Bordereau, quoi qu'en dise, n'est pas d'une écriture courante, il obéit à un rythme géométrique dont l'équation se trouvait dans le buvard du premier condamné."

Je crois avoir trouvé une thèse qui répond à toutes ces conditions.

Je suppose Dreyfus innocent. Quelqu'un peut le perdre et veut lui attribuer le bordereau compromettant. Il se procure de l'écriture de Dreyfus, non pas l'écriture directe mais celle sur buvard. Dans ce buvard il découpe des mots etc pouvant constituer



ensemble les phrases du bordereau. Il les colle sur papier ou carton. Maintenant il est en possession du bordereau à l'envers pour ainsi dire, et écrite en cette condition sur papier.

Maintenant il doit et avoir moyen de faire lâcher cette couche du papier et de le faire tenir à un autre morceau de papier où les mots dorment donc sous l'aspect ordinaire. Une fois séchés voilà le bordereau établi.

Or cette écriture est vraiment celle de Dreyfus. Il a écrit tous les mots. On doit bien y trouver les mêmes conditions graphiques que Dreyfus réunit en soi. Le bordereau a été écrit au domicile du condamné (par parties).

Aussi n'est-ce que naturel que l'écriture ne soit pas une écriture courante.

Une autre personne que Dreyfus ne l'a pas écrit.

Il doit donc être facile à Monsieur Bertillon de prononcer, ce qui autrement semble un paradoxe, que les experts dans les deux procès ne se contredisaient pas :

Le bordereau est de l'écriture de Dreyfus et c'est un fait grand même.

Berthiller agrée Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

J. J. Holle.